

**Syndicat National des Médecins
de Protection Maternelle et Infantile (S.N.M.P.M.I.)**

65-67, rue d'Amsterdam, 75008 Paris – Tél : 01 40 23 04 10 – Mèl : contact@snmpmi.org – Site Internet : www.snmpmi.org

Communiqué du SNMPMI

Enfin ! Le statut des médecins territoriaux revalorisé début 2014

Le Syndicat national des médecins de PMI a organisé le 29 novembre 2013 une journée nationale de mobilisation en faveur de la revalorisation du statut des médecins territoriaux, avec la participation et le soutien des syndicats CGT, CFDT, FSU de la Fonction publique territoriale, et de l'association Méditoriales.

La manifestation au ministère de la Fonction publique a réuni plus de 250 participant-es, des dizaines de motions ont été transmises de toute la France à la ministre, d'autres manifestations ont eu lieu comme à la Réunion devant le Conseil général.

Le cabinet de Madame Lebranchu a reçu une délégation et annoncé qu'un décret revalorisant la grille des médecins territoriaux serait présenté au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) en janvier 2014, en vue d'une publication au premier trimestre. Ce texte prévoit l'alignement du début de carrière (grade de 2^{ème} classe) sur celle des médecins inspecteurs de santé publique (MISP) et une progression notable du milieu et de la fin de carrière (grades de 1^{ère} classe et de hors-classe), alignés sur celle des médecins de l'éducation nationale.

Nous nous félicitons de ce premier succès après plus de 10 ans de mobilisation pour réaligner notre statut sur celui des MISP. Cependant le SNMPMI maintient sa revendication d'une stricte homologie de la grille indiciaire des médecins territoriaux avec celle des MISP à la Fonction publique d'Etat, et d'un déroulement de carrière linéaire. Le SNMPMI rappelle qu'à l'unanimité les représentants syndicaux et ceux des employeurs se sont prononcés en faveur de cette homologie totale, au CSFPT en avril 2013.

L'indéniable avancée statutaire que nous venons d'obtenir pour les médecins territoriaux doit également être le signal d'un processus global de revalorisation statutaire et de résorption de l'emploi précaire, en faveur de tous les cadres d'emplois de la filière médico-sociale intervenant en PMI et planification familiale, et dans les autres secteurs de santé des collectivités territoriales. Ceci afin de reconnaître l'importance sociale de ces métiers au service de la santé publique, de garantir l'attractivité de ces carrières, et d'assurer la pérennité des moyens de ces services.

Le SNMPMI inscrit cette mobilisation pour la revalorisation statutaire dans le mouvement plus global engagé avec les quatorze partenaires de la plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI"¹, pour un plan d'urgence en faveur du service public de PMI. Une pétition nationale de la plate-forme unitaire sera lancée dans les tout prochains jours, elle sera accessible sur le site <http://www.assureravenirpmi.org>.

Paris, le 2 décembre 2013

¹ http://www.snmpmi.org/IMG/pdf/document_inter_organisations_avenirPMI__4nov2011_pour_les_sites.pdf